

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **approbation du compte-rendu du 9 décembre 2010,**
- **avis sur les Personnalités Extérieures hors Collectivités Territoriales,**
- **Demande d'habilitation à délivrer un Master dans le domaine des Sciences, Technologies, Santé et Sciences Humaines et sociales, mention Contrôle et Protection de l'Environnement, spécialité Territoires et Ingénierie du Développement Durable (composantes concernées : FLLASH, ENSIAME)**
- **Point sur la rentrée 2011,**
- **Bilan et prospective du CLES, du C2I, de la formation Continue, de l'Apprentissage,**
- **Désignation d'un Usager au Comité d'Orientation du Pôle de Compétences en Langues,**
- **avis sur une convention type préparée avec les universités régionales pour la certification des établissements STS et CPGE (lycées),**
- **bilan des salons de l'Etudiant à Valenciennes et à Lille,**
- **questions diverses.**

La séance débute à 14 h10 et le conseil est présidé par Monsieur KABILA, Vice-Président.

Le quorum étant atteint le conseil peut siéger valablement.

Monsieur KABILA précise qu'un dossier est à retirer de l'ordre du jour, il s'agit du bilan et prospective du C2I.

Monsieur le Vice-président rappelle dans un exposé préliminaire que la « journée portes ouvertes » à l'Université se déroulera le samedi 5 février et que celle des « imprévus » aura lieu le jeudi 7 avril 2011.

Monsieur KABILA annonce que Monsieur DUMESNIL est désigné membre usager titulaire du CEVU.

I. Approbation du compte rendu du 9 décembre 2010

Monsieur GOICHOT souhaite rectifier ce qui est indiqué pour l'une de ses interventions. Page 5, il est écrit qu'il «souhaiterait un retour d'informations », il faut lire qu'il « souhaiterait que le CEVU ait un retour d'informations »

Hormis cette remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Avis sur les Personnalités Extérieures hors Collectivités Territoriales

Monsieur KABILA propose deux représentants des activités économiques :

Monsieur Romaric DAURIER, Directeur du Théâtre Le Phénix, Scène Nationale de Valenciennes et Madame Séverine VAAST, responsable Formation et Recrutement chez AGC Glass France à Boussois.

A titre personnel, Monsieur KABILA présente la candidature de Jean-Marcel GRANDAME, Proviseur du Lycée de l'Escaut de Valenciennes, adjoint au Maire de Valenciennes en charge de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur KABILA précise que ces personnes ont donné leur accord, elles feront donc partie du prochain CEVU.

III. Demande d'habilitation à délivrer un Master dans le domaine des Sciences, Technologies, Santé et Sciences Humaines et sociales, mention Contrôle et Protection de l'Environnement, spécialité : Territoires et Ingénierie du Développement Durable (composantes concernées : FLLASH, ENSIAME)

Monsieur KABILA cède la parole à Madame BECK, Professeur à la FLLASH, et à Monsieur COUTELLIER, Directeur de l'ENSIAME, pour la présentation du dossier de création du master.

Madame BECK insiste sur le caractère original du projet de création du Master « Territoires et ingénierie du développement durable ». En s'associant, la FLLASH et l'ENSIAME proposent aux étudiants issus de SHS et de SPI une formation reposant sur une démarche pluridisciplinaire (SHS/SPI) et indifférenciée (parcours recherche et professionnel).

Madame BECK fait remarquer qu'aucune formation de type Master n'a été identifiée dans la région sur la thématique du développement durable alors que les métiers gravitant autour de cette problématique sont en pleine essor.

Monsieur COUTELLIER prend ensuite la parole. Il rappelle que le master « Territoires et ingénierie du développement durable » repose sur une démarche pluridisciplinaire entre Sciences Humaines et Sciences pour l'Ingénieur.

Monsieur COUTELLIER ajoute que l'acquisition des principaux concepts et méthodologie de chacune de ces disciplines sera un atout supplémentaire pour les étudiants qui lorsqu'ils seront sur le marché du travail aborderont leurs dossiers sous un angle global.

Monsieur PIECHOWIAK s'interroge sur l'ouverture de la formation aux étudiants de Sciences pour l'Ingénieur non ENSIAME. Monsieur COUTELLIER lui répond que le master « Territoires et ingénierie du développement durable » est ouvert à tout étudiant de Sciences Humaines et Sociales et Sciences pour l'Ingénieur après étude de leur dossier et entretien devant un jury.

Monsieur COUTELLIER précise que, pour les étudiants issus du cycle ingénieur ENSIAME, une période hebdomadaire sera aménagée durant la 3^{ème} année du cycle ingénieur afin qu'ils suivent les enseignements du Master. A l'issue de la formation, ces derniers seront

donc titulaires de deux diplômes : le Master et le diplôme d'Ingénieur. Ce deuxième diplôme permettra aux étudiants de l'ENSIAME de valoriser sur le marché du travail leur bi-compétence.

Madame BECK ajoute que les étudiants de SHS valoriseront également leur bi-compétence en mettant en exergue le titre du master, le contenu de la formation ainsi que leur stage.

Monsieur COUTELLIER conclut en ajoutant que la création du Master « Territoires et ingénierie du développement durable » offre aux étudiants une formation dans deux domaines complémentaires et que cette spécificité est un véritable atout dans le secteur de l'environnement et du développement durable.

Le projet de création du Master « Territoires et ingénierie du développement durable » est adopté à l'unanimité.

IV. Bilan et prospective du CLES

Monsieur BAGINSKI présente la certification du CLES.

Monsieur BAGINSKI explique que depuis 2008, le centre de CLES de l'UVHC est habilité à délivrer le certificat dans ses trois niveaux pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Il organise deux sessions par année universitaire pour les niveaux B1 et B2 dans les quatre langues. La capacité d'accueil de chaque session est de 700 candidats.

Monsieur BAGINSKI signale qu'un partenariat avec l'université de Lille 3 permet au centre de CLES de l'UVHC de proposer de nombreuses autres langues (arabe, chinois, grec moderne, polonais, russe) aux étudiants.

Monsieur BAGINSKI indique que le succès auprès des étudiants est indéniable. En 2009, les étudiants inscrits provenaient essentiellement des composantes scientifiques (62%) : de l'ISTV (28,48%), de la FLLASH (22,11%), de l'IUT (19,22%) et de l'ENSIAME (13,94%), suivis de la FDEG, de l'IAE, de la FSMS et de l'IPAG.

Monsieur BAGINSKI fait remarquer que si l'on s'en tient aux résultats obtenus depuis 2007, première année durant laquelle les épreuves ont eu lieu dans les 4 langues (allemand, anglais, espagnol, italien) et aux deux premiers niveaux (CLES 1 et CLES 2), le taux de réussite de 40,4% correspond à la moyenne nationale.

Monsieur BAGINSKI souligne le fait que ce pourcentage assez peu élevé est dû au haut niveau d'exigence de cette certification qui ne permet pas de compensation entre les différentes compétences évaluées : le candidat doit valider chaque compétence (60% des points) pour valider un niveau de CLES. Il illustre ses propos par un exemple : un mauvais résultat à l'épreuve de compréhension orale ne peut pas être compensé par un excellent résultat à l'épreuve de compréhension écrite.

Monsieur BAGINSKI évoque ensuite les objectifs fixés pour les années à venir. Tout d'abord : augmenter les taux de réussite du CLES.

Monsieur BAGINSKI prend pour exemple le faible taux de réussite au CLES des étudiants inscrits en Master Enseignement : 28,57 % (session spéciale organisée en décembre 2010).

Monsieur BAGINSKI s'interroge sur le volume horaire réservé aux langues dans les maquettes pédagogiques et préconise d'inciter à l'auto-apprentissage.

Monsieur BAGINSKI fait remarquer que le Centre de Ressources en langues de l'UVHC met à disposition des étudiants son fond documentaire pour l'apprentissage des langues et que des ateliers de conversation sont également organisés les jeudis après-midi.

Monsieur BAGINSKI évoque ensuite l'objectif suivant : augmenter l'accès au CLES 2 d'anglais.

Il explique que la capacité actuelle est de 96 places et que l'objectif est de passer à 150 places (Mont Houy – Tertiales).

Autre objectif énoncé par Monsieur BAGINSKI : augmenter le taux de participation. Il indique que la moyenne annuelle du taux d'absentéisme est de 33%. Ce taux d'absentéisme s'explique en partie par le fait que des examens liés aux formations se déroulent en même temps que les sessions du CLES.

Pour y remédier, Monsieur KABILA souhaite que les responsables pédagogiques et les directeurs de composante ne programment pas d'examen en même temps que les sessions du CLES.

D'autre part, le CLES étant gratuit, Monsieur KABILA désire trouver un moyen de responsabiliser les étudiants qui s'y inscrivent, afin que l'organisation des sessions et la production des sujets d'examen ne soient pas réalisées en vain.

Monsieur BAGINSKI conclut son intervention en indiquant que depuis l'arrêté du 06 décembre 2010, le CLES est ouvert aux candidats à un concours de la fonction publique et aux enseignants du premier et second degrés dans le cadre de la formation continue.

Interrogé sur la reconnaissance par les professionnels du CLES, Monsieur BAGINSKI répond que l'obtention du CLES est généralement valorisée sur les CV, et que ce certificat est de plus en plus reconnu.

Monsieur BOUCHART demande si une campagne d'information est prévue pour faire connaître le CLES aux professionnels. Monsieur BAGINSKI indique que cela a été fait auprès des CIO, mais que faute de moyens humains d'autres actions n'ont pu être menées. Il précise que le Pôle de Compétences en Langues ne compte que deux personnes, lui-même et une secrétaire.

La proposition est faite d'associer le SIO/SIP à la problématique de promotion du CLES auprès des étudiants et des professionnels.

Monsieur KABILA ajoute que lors d'une réunion au Conseil Régional, il a rencontré des professionnels du transport et de la logistique qui ont insisté sur l'importance des compétences linguistiques.

Monsieur JOLY s'interroge sur le positionnement du CLES par rapport au TOEIC. Monsieur BAGINSKI lui répond que le CLES exige de l'étudiant les mêmes niveaux dans toutes les compétences (production écrite et orale) alors que le TOEIC valide un niveau via un score et qu'il n'y a pas d'entretien oral.

V. Point sur la rentrée

Suite à la remontée SISE des effectifs étudiants, Madame GIRARD déclare que l'UVHC recense 10 186 étudiants pour l'année universitaire 2010/11 soit une diminution des effectifs de 3% [-323] par rapport à 2009/10.

Madame GIRARD observe que cette baisse est en grande partie imputable à la diminution des effectifs des néo-bacheliers : -193.

Madame GIRARD précise que lors de la remontée SISE des effectifs étudiants auprès du Ministère, le champ de l'enquête concerne les inscriptions principales de l'établissement (y compris inscription en CPGE) et les inscriptions secondaires (hors enjambements ; sauf les enjambements des diplômés de langues).

Madame GIRARD propose via la projection de tableaux statistiques d'analyser l'évolution des effectifs : sur 5 ans puis par cursus LMD selon le régime d'inscription.

Madame GIRARD indique que les tableaux statistiques ainsi qu'une analyse plus fine de la remontée SISE seront prochainement disponibles sur le site de l'université via l'ENT, dans l'onglet "Piloteage et Systèmes d'information". Par ailleurs, chaque composante recevra une actualisation du recensement des effectifs étudiants la concernant.

Monsieur KABILA fait remarquer que 7 à 8% des étudiants de l'UVHC sont des étudiants étrangers, il ajoute que leur poids dans l'effectif universitaire inscrit en doctorat atteint les 50%.

VI - Bilan des salons de l'Etudiant à Valenciennes et à Lille

Il revient à Madame CARON, chargée de communication de L'UVHC, de présenter le bilan des salons de l'Etudiant à Valenciennes et à Lille.

Concernant le salon de l'Etudiant de Lille, Madame CARON indique que l'ensemble des formations de l'UVHC étaient représentées sur 2 îlots et ajoute que l'ENSIAME disposait d'un emplacement supplémentaire dans « l'espace ingénieur » du salon.

Madame CARON explique que l'UVHC a bénéficié d'une bonne visibilité dans les allées du salon grâce à l'opération tee-shirt (couleur vive et logo de l'établissement), à la nouvelle signalétique plus professionnelle et à la position centrale des stands.

S'agissant du Salon de l'étudiant de Valenciennes, Madame CARON constate que ce fut une belle journée en termes de fréquentation même si elle a pu remarquer une petite baisse par rapport à l'année dernière. Elle indique que la prochaine édition sera sans doute organisée sur deux jours : vendredi et samedi.

Madame CARON conclut son intervention en annonçant les prochains événements : la journée portes ouvertes de l'UVHC le 5 février, le salon des métiers les 11 et 12 février, le salon de la formation pour adultes (en collaboration avec le CEPPE) les 11 et 12 mars.

VII. Avis sur une convention type préparée avec les Universités régionales pour la certification des établissements STS et CPGE (lycées)

La convention type est présentée par Monsieur MAYEUR, directeur du service informatique.

Monsieur MAYEUR explique que la convention entre l'établissement d'enseignement supérieur certificateur et l'établissement d'enseignement scolaire de rattachement du candidat a pour objet de définir les modalités de préparation et d'organisation du C2I niveau 1.

Monsieur MAYEUR détaille le principe de collaboration, les modalités de certification et l'aspect financier de la convention.

Après la présentation Monsieur GOICHOT intervient. Il relève une coquille orthographique : article 6 avant dernier paragraphe, il est écrit « à l'établissement » il faut lire « de l'établissement ».

Plus globalement, Monsieur GOICHOT remarque que la plateforme pédagogique est installée sur les serveurs du rectorat mais que ce dernier n'est pas signataire de la convention. Il s'interroge sur le niveau de responsabilité du rectorat en cas de dysfonctionnement de la plateforme.

Monsieur MAYEUR indique que le rectorat n'est pas signataire de la convention car ce sont les lycées qui endossent la charge financière de la certification. Il ajoute que le risque de dysfonctionnement de la plateforme est improbable mais que si cela se produisait l'épreuve théorique pourrait être organisée à un autre moment. Il propose néanmoins de faire remonter la remarque de Monsieur GOICHOT au groupe C2I régional.

Interrogé sur les modalités de garantie de confidentialité des sujets, Monsieur MAYEUR précise que l'établissement scolaire gère seul l'inscription des candidats et l'attribution des identifiants permettant de se connecter à la plateforme. L'université n'accède à la plateforme que pour récupérer les données.

Madame CAUDER demande si une phase expérimentale est prévue pour ce projet de certification. Monsieur MAYEUR répond que l'ULCO et l'Université d'Artois ont déjà certifié des lycéens de BTS et de CPGE.

Monsieur KABILA s'interroge sur la validation par l'université du dispositif de certification. Il souhaite savoir s'il s'agit de superviser le dispositif ou si cela va plus loin. Monsieur MAYEUR confirme que l'université a un pouvoir important de validation du dispositif et précise que la délégation concerne uniquement l'évaluation du dispositif.

Monsieur MAYEUR conclut son intervention en annonçant que le Président de l'université a chargé Monsieur Frédéric CADIOU d'être le référent C2I de l'établissement. Monsieur KABILA précise que Monsieur DELAPORTE a souhaité cesser ses fonctions en tant que chargé de mission C2I.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur MAYEUR souhaite apporter des informations sur le projet de la carte multiservices. Il explique que le budget effectif du projet se monte à 1,05 million d'euros : financement FEDER et Conseil Régional compris.

Monsieur MAYEUR indique qu'une première réunion de travail a eu lieu en vue de déterminer les différentes actions à mettre en place afin d'assurer le déploiement de la carte multiservices à partir de juillet 2011.

VIII. Bilan et prospective de la Formation Continue

Monsieur TONARELLI, directeur du CEPPEP présente la Formation Continue.

Suite à sa présentation, Monsieur TONARELLI explique que toute personne en reprise d'études, c'est-à-dire toute personne ayant interrompu ses études initiales, depuis au moins un an, relève de la formation continue et cela sans restriction d'âge.

Il précise que concernant les demandeurs d'emploi, le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais considère qu'une sortie de formation initiale depuis au moins six mois est suffisante pour accéder au programme de formation continue.

Madame CAOUDER souhaite en savoir plus sur le Diplôme Préparatoire à l'Enseignement Supérieur notamment sur l'accès des étudiants aux bourses du CROUS.

Monsieur TONARELLI explique que le DPES est un atout pour les titulaires d'un bac professionnel ou technologique désirant réussir leurs études supérieures. Les étudiants inscrits dans cette formation bénéficient d'une aide financière du Conseil Régional : 1700 €/an. Cette aide est allouée aux jeunes en difficulté, sans condition de ressources.

Monsieur TONARELLI précise que les inscrits au DPES qui n'ont pas bénéficié d'une aide du CROUS (en s'inscrivant parallèlement à une autre formation) conservent leur droit à bourse intact lorsqu'ils intègrent une formation à bac+1.

Monsieur TONARELLI revient ensuite sur le projet PARTAGE qui vise à lutter contre le décrochage.

Interrogé sur le devenir des stagiaires de la FC, Monsieur TONARELLI répond que globalement le taux d'insertion professionnel est très bon et que cette situation explique que les universités bénéficient de subventions du Conseil Régional.

A la suite de son intervention, un élu étudiant demande si le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) est accessible uniquement en Formation continue.

Monsieur KABILA explique que le PEC va prochainement se mettre en place à l'UVHC et que tout étudiant intéressé par le PEC devra se rapprocher du SIO/SIP.

Il propose d'inviter Monsieur SENECHAL lors d'un prochain CEVU afin qu'il présente le Portefeuille d'Expériences et de Compétences.

IX. Bilan et prospective de la formation par apprentissage

Madame HOLLAND, chargée de mission apprentissage présente la formation par apprentissage.

Madame HOLLAND définit le contrat d'apprentissage, puis réalise un bref historique de l'évolution de l'enseignement par apprentissage à l'UVHC.

Madame HOLLAND conclut son intervention en détaillant différents axes de développement de l'apprentissage à l'UVHC.

Suite à cette présentation, Monsieur GOICHOT remarque que la formation par apprentissage est moins connue que la Formation Continue. Il explique cela par le fait que la Formation Continue dispose d'une structure clairement identifiée : le CEPPEPES.

Monsieur KABILA intervient pour expliquer qu'il travaille sur un projet de création d'une cellule Apprentissage au niveau de l'Université.

X. Désignation d'un Usager au comité d'Orientation du Pôle de Compétences en Langues

Monsieur BEVIS est désigné membre usager au comité d'Orientation du Pôle de Compétences en Langues.

XI. Questions diverses

Madame FOLLET interroge Monsieur KABILA et Madame CAOUDER sur l'état d'avancement de la convention régissant les stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement.

Madame CAOUDER explique que s'agissant d'une convention quadripartite, il semblerait qu'un temps plus long soit nécessaire à la mise en place et à la signature dudit document.

Madame CAOUDER ajoute qu'elle aura davantage de précisions lors du Comité de pilotage interuniversitaire des masters enseignement qui doit se réunir à la mi-mars.

Monsieur Kabila conclut en indiquant que l'ensemble des présentations PowerPoint qui ont servi de support aux différents intervenants sont disponibles sur simple demande.

Présidence :

Abdelhak KABILA, Vice président CEVU

Membres présents avec voix délibérative

Collège A :

BECK Corinne
FOLLET Claudine
PIECHOVIAK Sylvain

Collège B :

BOUCHART Franck
GOICHOT François
GOUTIN Philippe
HAMROUN Mohamed

Collège BIATOSS :

JOLY André

Collège Usagers :

BEVIS Fabien
HOLYDA Claire
MALLET Quentin
MAUREL Swann
RICHARD Elsa

Membres invités :

Mesdames CAUDER, CHAABI, GENIE, HOLLAND
Messieurs BAGINSKI, GRAVIER, TONARELLI

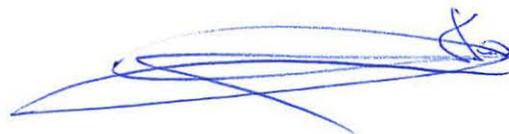
Excusé :

Fabien THIEME

Pouvoirs :

Serge GOUAZE à Mohamed HAMROUN
Eric DERUY à Corinne BECK
Hélène MARTIN à Christine FOLLET
Anne-Marie KRAS à Sylvain PIECHOVIAK
Jean-Marie RAVIART à Franck BOUCHART
Miguel NOGUERA à Claire HOLYDA
Héloïse BEFFY à Swann MAUREL
Ludivine LOGEON à Fabien BEVIS
Baptiste LENDORMY à Elsa RICHARD

Le Vice Président CEVU,



Abdelhak KABILA